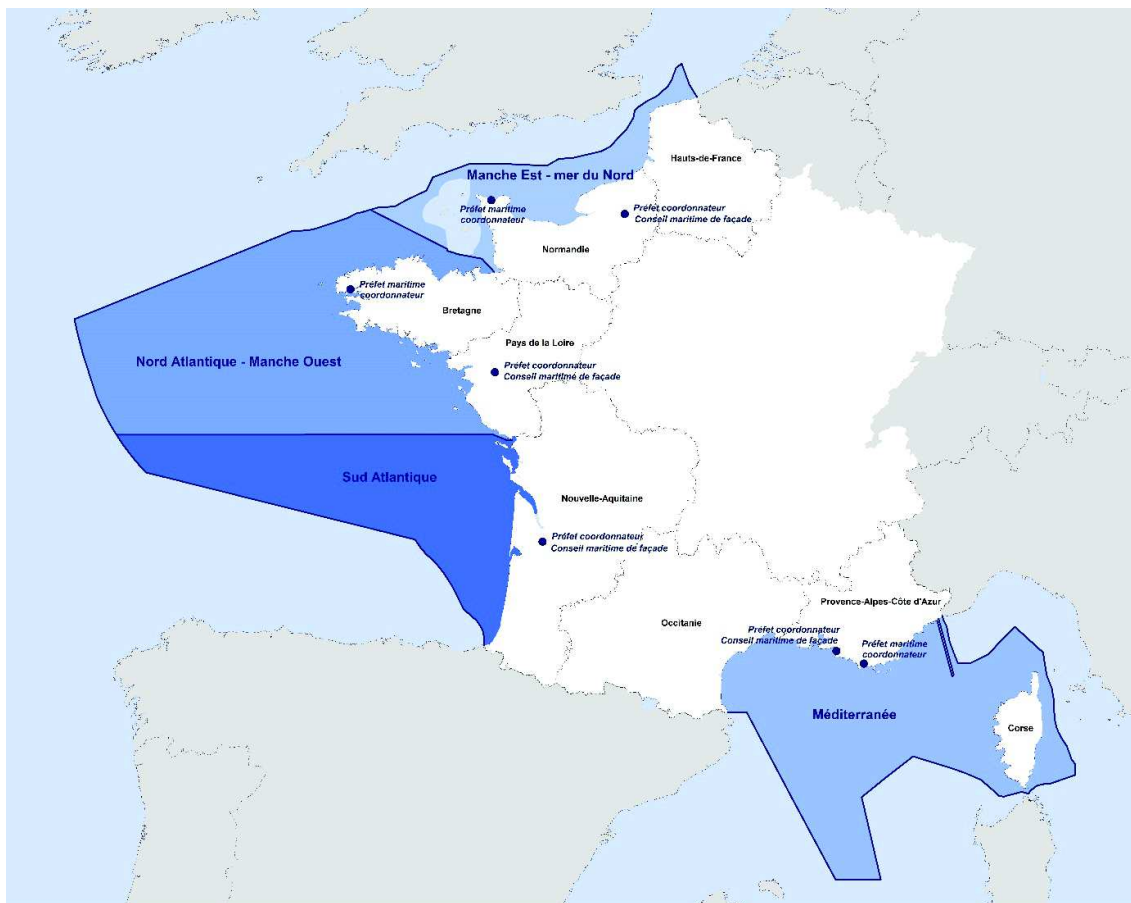




DOSSIER DE PRESSE

Quelles évolutions des activités en mer et sur le littoral français ?

Lancement de la consultation des citoyens pour la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la mer et le littoral



Janvier 2018

Sommaire

Le mot de Nicolas Hulot	p 3
Une ambition maritime pour la France	p 4
Quel avenir pour la mer et le littoral ? Une concertation avec les citoyens	p 6
Façade maritime Manche est-mer du Nord	p 9
Façade maritime Nord Atlantique-Manche ouest	p 12
Façade maritime Sud Atlantique	p 15
Façade maritime Méditerranée	p 18

Annexes :

Cartes des quatre façades

Le mot de Nicolas Hulot

Notre histoire, celle de l'humanité, commence avec les océans. C'est de la mer qu'est sorti le vivant, il y a environ 500 millions d'années. On nous appelle terriens, mais nous sommes en réalité des marins.



Ces océans et le littoral, entre la terre et la mer, ce sont des carrefours entre les civilisations et les peuples, entre les écosystèmes. Ils sont aujourd'hui menacés par l'urbanisation, l'artificialisation des sols, le changement climatique, l'érosion de la biodiversité.

Pour que la mer reste ce lieu d'échanges, de richesses, de partage, de connaissances et de culture, nous avons en commun la responsabilité de le protéger.

Les enjeux sont nombreux : comment protéger la biodiversité, comment s'adapter au changement climatique, comment concilier développement économique, avec les ports, les énergies renouvelables en mer et protection des espaces et des espèces.

La mer est une richesse à protéger, à partager.

De Lille à Menton en passant par Ajaccio, Brest ou Capbreton, l'océan Atlantique, la Manche, la mer du Nord et la Méditerranée sont au cœur de la vie des Français. Je vous invite donc à venir nombreux à donner votre avis sur l'avenir de nos façades maritimes et à partager vos idées, pour prendre soin de cet océan dont nous venons.

Nicolas Hulot,
ministre d'État,
ministre de la Transition écologique et solidaire

Une ambition maritime pour la France

Du 26 janvier au 25 mars 2018, le ministère de la Transition écologique et solidaire invite les citoyens à s'informer et s'exprimer sur les visions d'avenir à l'horizon 2030 proposées pour les quatre façades maritimes de l'Hexagone. Cette concertation constitue l'une des étapes de mise en œuvre des stratégies maritimes de façade dans le cadre d'une planification maritime.

Présente dans tous les océans sauf l'Arctique, la France dispose du deuxième espace maritime mondial, avec plus de 10 millions de km². Ce vaste espace maritime confère à la France :

- un **patrimoine naturel exceptionnel** qui tient notamment à la diversité de ses côtes et de ses espaces marins en métropole et outre-mer ;
- une **culture, des connaissances et des savoir-faire** qui s'expriment tant dans les succès industriels que dans les exploits sportifs au large ou l'intérêt des Français pour la mer ;
- une **capacité d'influence internationale** qui a contribué, par exemple, à faire entrer l'océan dans les négociations climatiques.

La mer et le littoral font ainsi l'objet de nombreux usages. Avec **plus de 500 000 emplois** en incluant le tourisme littoral, le secteur maritime français fournit plus de travail que le secteur bancaire ou l'industrie automobile. Le monde de la mer offre à la France un potentiel économique, de création d'emplois nouveaux et localisés dans la construction navale, les activités portuaires ou encore les énergies marines. Dans le même temps, ces milieux sont soumis à de nombreuses pressions : changement climatique, pollutions terrestres et impacts des activités humaines.

La politique maritime de la France se veut à la fois protectrice de la biodiversité marine et des ressources, mais également soucieuse de développer une activité économique durable.

Pour fixer son ambition maritime sur le long terme, la France s'est dotée, en février 2017, d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral.

Fin 2017, à l'occasion du comité interministériel pour la mer, le Gouvernement l'a confortée et a engagé sa mise en œuvre dont la planification des espaces marins constitue l'un des principaux leviers.

En effet, cette planification vise à améliorer la coexistence entre les usages et assurer leur compatibilité avec le milieu. Elle passe par l'élaboration de stratégies maritimes de façade. Celles-ci fixeront des objectifs stratégiques et donneront une carte des vocations. Cela permettra d'organiser l'utilisation de l'espace maritime afin de concilier les différents usages qui s'y développent, tout en garantissant une bonne prise en compte des écosystèmes marins.

Pour chaque façade, les préfets sont chargés d'assurer l'élaboration de cette stratégie maritime de façade, en concertation avec les collectivités et les acteurs maritimes et littoraux réunis au sein du Conseil maritime de façade.

Ces stratégies maritimes de façade seront adoptées d'ici le printemps 2019. Une démarche spécifique sera organisée dans les bassins maritimes ultra-marins dans un calendrier légèrement décalé.

Quel avenir pour la mer et le littoral ?

Une concertation avec les citoyens

Pour faciliter la prise de décision et s'adapter au contexte de chaque façade maritime, des stratégies maritimes de façade (en métropole) et des stratégies de bassin ultra-marin vont définir, d'une part, un développement durable de l'économie maritime et, d'autre part, une planification des espaces maritimes.

Il s'agit d'améliorer la coexistence de toutes les activités, tout en assurant leur compatibilité avec la protection du milieu marin. Ces projets de stratégie maritime de façade devront être prêts au second semestre 2018 pour la consultation finale du public, des collectivités, des instances consultatives et des pays voisins, avec une adoption finale prévue au printemps 2019.

En métropole, chaque stratégie maritime de façade est élaborée par l'État en concertation avec les acteurs maritimes et littoraux réunis au sein du conseil maritime de façade.

Afin d'impliquer les citoyens pour l'avenir des quatre façades maritimes de l'Hexagone (Manche est - mer du Nord, Nord Atlantique - Manche ouest, Sud Atlantique et Méditerranée), **la Commission nationale de débat public organise une concertation préalable.**

Il s'agit de **recueillir des avis et des arguments pour enrichir les réflexions qui mèneront à l'élaboration de ces documents.** La synthèse des contributions du public sera versée aux travaux menés avec les conseils maritimes de façade, pour qu'ils puissent les prendre en compte.

La concertation préalable se déroule du 26 janvier au 25 mars 2018, avec deux modalités :

- **une plateforme participative** www.merlittoral2030.gouv.fr permettant au public de s'informer sur les enjeux et de déposer des commentaires sur la vision d'avenir proposée. Les échanges sont organisés par un jeu de questions : chacune ouvre sur un fil de discussion dans lequel l'internaute peut déposer une contribution, faire un commentaire sur une contribution ou voter pour elle ;
- **des ateliers citoyens dans chaque façade maritime**, qui permettront d'approfondir certaines thématiques.

Les conseils maritimes de façade

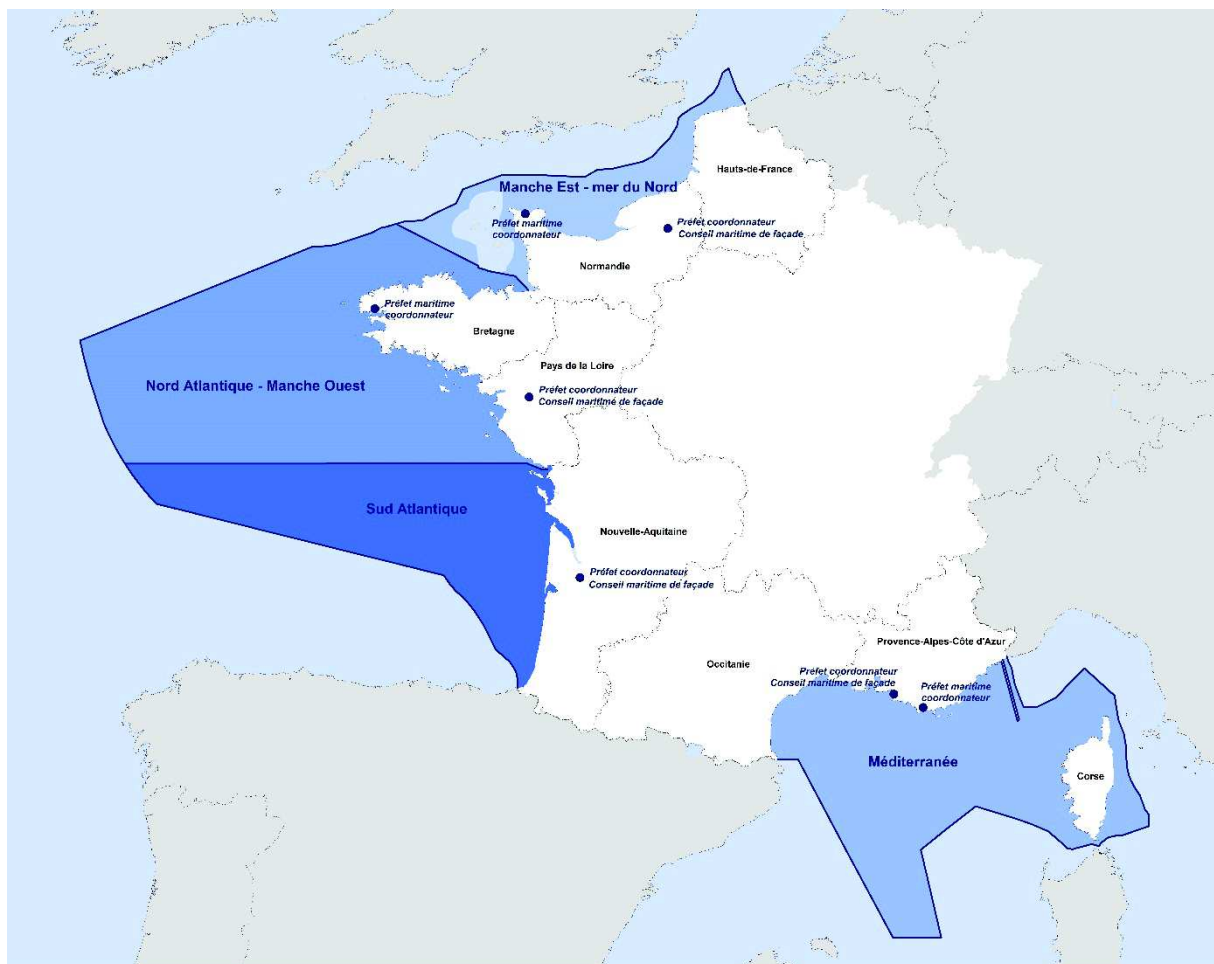
Un conseil maritime de façade réunit 80 acteurs en cinq collèges représentant l'État (ses services et ses établissements publics), les collectivités territoriales, les professionnels du littoral et de la mer, les salariés d'entreprises et les associations d'usagers de la mer et du littoral et de protection de l'environnement.

Y siègent également des personnalités qualifiées, de la société civile et du monde scientifique. C'est un lieu d'échanges entre les différents acteurs de la mer, du littoral et de la terre, dans le but de trouver un véritable équilibre en faveur du développement durable.

Il a pour missions d'**émettre des recommandations à l'État** sur l'utilisation, l'aménagement, la protection et la mise en valeur des littoraux et de la mer, d'identifier les secteurs naturels à protéger et les secteurs propices au développement des activités économiques. Les conseils maritimes de façade sont étroitement associés à l'élaboration des stratégies maritimes de façade.

Les façades maritimes

Les façades maritimes sont définies par les caractéristiques hydrologiques, océanographiques, biogéographiques, socio-économiques et culturelles des espaces concernés. Leur délimitation est cohérente avec les régions et sous-régions marines identifiées à l'article 4 de la directive 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil européen du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin. Cette délimitation des façades maritimes de l'Hexagone tient aussi compte de la politique commune de la pêche.

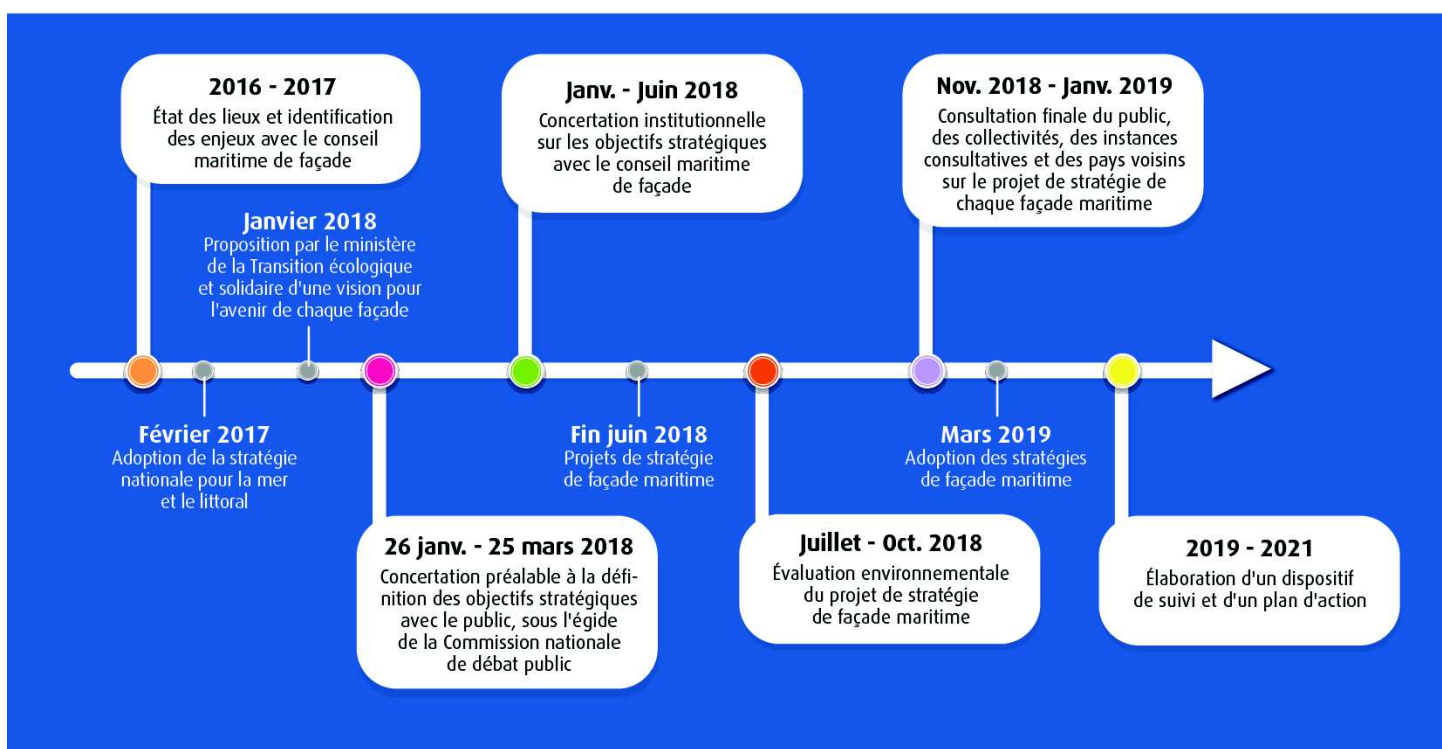


Pourquoi une concertation avec les citoyens ?

Les grands projets susceptibles de faire l'objet d'un débat public sont des projets d'intérêt national pouvant avoir des répercussions sur l'environnement et présentant de forts enjeux socio-économiques. Le débat public est organisé en amont de toutes les prises de décisions majeures et il doit permettre à chacun à la fois d'être informé et de prendre la parole sur le projet alors qu'il est encore en phase d'étude. Les arguments entendus et les questions soulevées lors du débat public ont pour objectif d'enrichir le projet, de le faire évoluer et de l'adapter au mieux au contexte social et environnemental. C'est une étape essentielle dans le processus de décision.

Saisie pour les stratégies maritimes de façade, la Commission nationale de débat public (CNDP) a décidé d'organiser une concertation préalable, dont les modalités ont été définies avec l'État, maître d'ouvrage. Après avis de l'autorité environnementale, une consultation finale sera organisée au deuxième semestre 2018 : les projets de stratégie maritime de façade qui seront soumis à cette consultation seront accompagnés d'un rapport présentant la façon dont les contributions du public auront été prises en compte.

Calendrier général



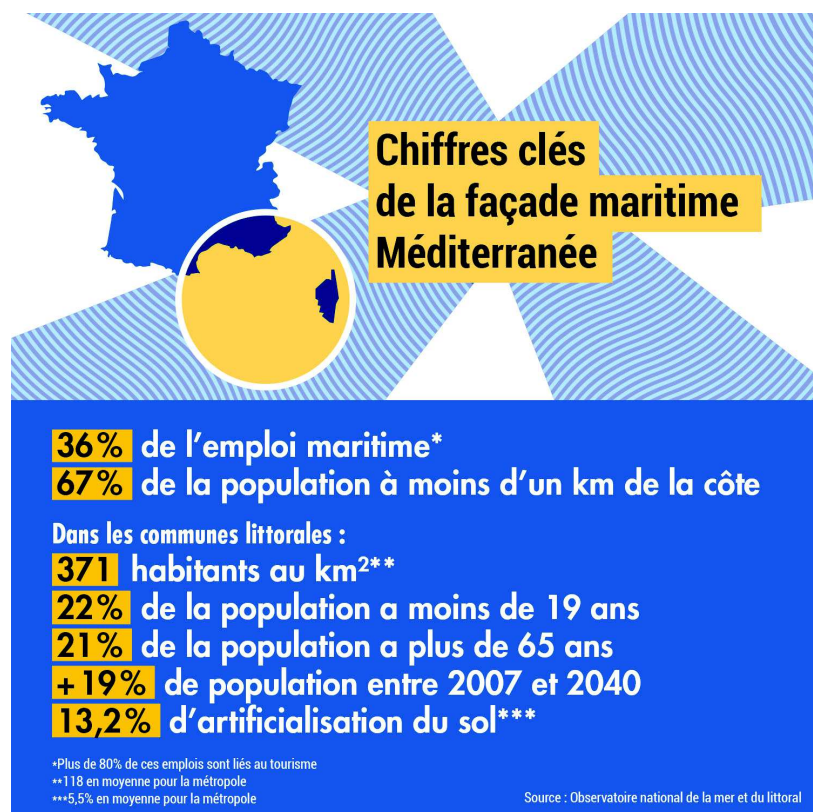
Façade maritime Méditerranée

La mer Méditerranée est une mer intercontinentale de 2,5 millions de km² composée de deux bassins : un occidental entre le détroit de Gibraltar et la Sicile et un oriental allant de la Sicile au canal de Suez. La façade Méditerranée comporte les rivages des trois régions Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse et l'ensemble des eaux sous juridiction française en Méditerranée, qui sont situées dans sa partie occidentale.

Point chaud de la biodiversité à l'échelle de la planète, la Méditerranée comprend des habitats remarquables (fonds coralligènes, lagunes côtières, etc.) accueillant plus de 17000 espèces. Cependant, les espaces et milieux qui la composent sont fragiles et font l'objet de pressions multiples, notamment en période estivale.

En France, la façade est particulièrement marquée par le tourisme, premier employeur avec près de 120 000 emplois et un chiffre d'affaires de 11 milliards d'euros. Ce poids du tourisme dans l'économie maritime s'explique notamment par les nombreux atouts du littoral méditerranéen : un patrimoine maritime et sub-aquatique riche, des sites variés, des paysages méditerranéens présentant dans chacune des régions un caractère singulier, un réseau d'aires marines protégées important ou encore l'existence de conventions et accords internationaux vertueux.

L'économie maritime et littorale de la façade est aussi marquée par une forte empreinte des activités économiques destinées à satisfaire les besoins des populations résidentes : près de 70 % de la population locale réside dans la frange littorale. En termes d'énergies marines, la région possède un potentiel important en termes d'éolien flottant. Grâce au grand port maritime de Marseille (1er port français et 6e port européen en volume), la façade dispose d'un point d'entrée structurant le territoire, mais devant relever de nombreux défis.



La vision d'avenir pour la Méditerranée en 2030...

Le bon état écologique du milieu marin est atteint, grâce à des mesures impliquant l'intégralité des acteurs de la façade. Le bon état de fonctionnement des écosystèmes marins permet à ces derniers d'assurer durablement l'ensemble des services écosystémiques. Les outils de surveillance du milieu marin sont opérationnels. Les services de l'État, les collectivités territoriales, les professionnels, les scientifiques et les associations environnementales agissent collectivement dans cette direction.

Le littoral a conservé un caractère attractif grâce à une prise en compte par les acteurs de toutes les dimensions nécessaires à une approche intégrée de sa gestion : vulnérabilité, potentiel économique, espace de loisirs, risques.

L'économie maritime s'inscrit dans la durabilité et contribue davantage à la consolidation d'un tissu socio-économique et démographique dynamique. Elle assure également des fonctions stratégiques dans la production d'énergie, le transport et la communication, bénéfiques à l'économie nationale.

Cette économie bleue durable et productive mise sur la connaissance et la formation, valorise le potentiel d'innovation permis par les entreprises locales et nationales et valorise le potentiel considérable qu'offre la Méditerranée.

Les territoires sont résilients et adaptables aux risques naturels, aux conséquences du changement climatique et moins dépendants aux énergies conventionnelles. La transition numérique et la recherche d'une économie circulaire valorisant le littoral méditerranéen contribue à ce nouveau modèle de société.

Contribuez à cette vision en l'amendant, la modifiant, l'enrichissant sur la plateforme participative www.merlittoral2030.gouv.fr

Les ateliers citoyens pour la façade maritime Méditerranée

- **Sète**, le jeudi 15 février 2018 de 18h00 à 20h30, délégation à la mer et au littoral, 4 rue Hoche.
- **Marseille**, le jeudi 22 février 2018 de 18h00 à 20h30, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, 36 boulevard des Dames.
- **Bastia**, le mercredi 7 mars 2018 de 18h00 à 20h30, institut régional d'administration de Bastia, quai des Martyrs de la Libération.
- **Perpignan**, le jeudi 15 mars 2018 de 18h00 à 20h30, direction départementale des territoires et de la mer, 24 avenue des eaux vives.

Inscription à titre individuel dans un atelier à partir de la plateforme participative

<http://www.merlittoral2030.gouv.fr/> ou en écrivant à : Délégation à la mer et au littoral, 244 boulevard Saint-Germain 75007 Paris.